

Réunion du 13 novembre 2015

Version allégée !
Retrouvez la version
intégrale sur notre site :
www.cgteidf.fr

SOMMAIRE

- DA ET PARCOURS PRO
- TABLEAUX SUR DSC RÉPUBLIQUE
- TABLEAU SUR DSC MONTREUIL ET NOISY LE GRAND
- POSTES VACANTS ET APPELS D'OFFRES
- ENTRETIEN MANAGÉRIAL
- LEVÉE DE L'OPPOSITION 0812

1/ DA ET PARCOURS PRO

Afin de garantir la santé de nos camarades DA, la délégation CGT souhaite connaître la position de la direction concernant le maintien d'un DA dans son agence (de catégorie A ou B) après un échec au parcours pro.

Sachant qu'il gère les pros depuis un certain nombre d'année, la clause dite « grand-père » s'applique-t-elle comme pour l'AMF ?

Réponse : Le DA a pour mission de gérer et développer les pros. Concernant le maintien, on va creuser ce point et la réponse sera apportée au cahier.

Commentaire : Le chantier de la « désorganisation » a été tellement bien préparé que la direction continue de creuser !



2/ TABLEAUX SUR DSC REPUBLIQUE

La DSC République ignore volontairement l'accord unilatéral de l'employeur sur les RPS interdisant les tableaux de suivi en dehors de ceux utilisés par l'entreprise et accessibles par intranet.

La DSC « offre » à ses équipes 2 tableaux : 1 pour les seconds et 1 pour l'agence... consultable par toute la DSC.

Les élu-e-s CGT demandent à la direction si ces tableaux ont été réalisés sur le temps de travail de la DSC et avec l'outil informatique de l'entreprise, ce qui poserait un énorme problème de déontologie ?

Dans ce contexte, les salariés ont-ils le droit de les remplir sur leur temps de travail ?

Selon l'accord unilatéral de la CEIDF, ces tableaux n'étant pas autorisés par l'entreprise, la délégation CGT exige que la direction fasse un rappel à toute la DSC.

Pour information, nous allons écrire à la



Nicolas
PROTIERE
AGC

DIRECCTE concernant le non-respect de cet accord.

Réponse : Le tableau de suivi pour les SARCP est supprimé. Le tableau de la DSC est à l'utilisation exclusive des managers de la DSC.

Commentaire : 2 infractions réalisées par un manager... sanction à 50%. C'est un tout petit début !



3/ TABLEAU SUR DSC MONTREUIL ET NOISY LE GRAND

Les DSC Montreuil et Noisy le Grand ont un « superbe » tableau de suivi de leur phoning : ETP présent (c'est surprenant que le DSC ne le sache pas !!), ETP en phoning, nombres d'appels, contacts utiles, nombre de rendez-vous, nombre de ventes OVAD (la délégation CGT se souvient bien que la direction s'était engagée à ne pas mettre d'objectifs à cet outil !!)

La délégation CGT exige que la direction fasse un rappel du plan RPS à ces managers et demande la suppression immédiate de ce tableau qui n'a pas été présenté en CE et en CHSCT.

Réponse : Ce n'est pas pour suivre les objectifs mais pour suivre l'organisation du phoning. Le tableau sera maintenu.

Commentaire : De qui se moque-t-on ? Nous faire croire qu'un manager ne subit pas et ne transmet pas la pression en cascade est un mensonge éhonté !



4/ POSTES VACANTS ET APPELS D'OFFRES

Des collègues, fort de leurs expériences et de leurs résultats, veulent postuler à des emplois de qualification supérieure. Cependant, de nombreux postes vacants ne sont pas soumis à appels d'offres, mais finissent pas être pourvus. Cela ressemble fort à des arrangements entre amis !

La délégation CGT demande quelles sont les conditions d'obtention de ces postes (hors alternants, stagiaires, CDD, Conseillers Co et Fi et en dehors des parcours CoFi) ?



Isabelle
MAUZAT
COFI



Réunion du 13 novembre 2015

2/2

La délégation CGT exige un appel d'offre pour tous les postes vacants, diffusé sous intranet avec un délai de réponse correct.

Réponse : Tous les postes vacants sont diffusés en interne.

Commentaire : Après avoir réalisé la bêtise de sa réponse (12 postes à pourvoir), la direction va se pencher sur les règles d'édition des appels d'offres.



5/ ENTRETIEN MANAGERIAL

Il apparaît désormais comme une norme managériale à la CEIDF que des entretiens « de recadrage » soient menés par le N+1 (le DA) avec le N+2 (le DSC).

La CEIDF considère-t-elle que ces D.A. soient globalement incompétents pour demander aux DSC de les assister lors de ces entretiens ?

Le salarié a la sensation de passer devant un tribunal.

Afin de garantir la santé morale et psychologique de nos collègues, la délégation CGT demande l'équité pour ces entretiens : 1 face à 1... ou 2 face à 2.



Fabrice
BELLEGARDE
COCO

Réponse : La direction préconise un entretien en tête à tête et est surprise de ces pratiques.

Commentaire : C'était la réponse que nous attendions.



Véronique
DANET-DUPUIS
SARCPE

14/ LEVEE DE L'OPPOSITION 0812

Lors de la délégation du 30 octobre, la direction affirme aux O.S. dans sa réponse à la question 38 : « Le CAB si nécessaire prend en charge la demande le samedi à titre exceptionnel. »

La délégation CGT souhaite savoir quand cette prise en charge va être effective, car à ce jour ce n'est pas le cas.

La délégation CGT demande qu'une communication soit faite aux agences pour leur donner l'information.

Réponse : La direction recense avec le CAB le nombre d'opérations potentielles et voit si c'est possible ... À suivre !

Commentaire : En octobre c'est possible. En novembre, ça l'est plus ! Attendons décembre !



Vos élu(e)s et représentant(e)s en Délégation du Personnel Réseau
Isabelle MAUZAT, Véronique DANET-DUPUIS, Jérôme DUCAMP, Pierre PLUQUIN,
Nicolas PROTIERE, Pablo HURTADO, Fabrice BELLEGARDE

Pour la prochaine délégation
du Personnel Réseau

Vous avez des questions,
des revendications, des observations ?

Écrivez-nous :

cgt.dp.ce@orange.fr



A suivre...